Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taouante
Cercle de Tissa
Caïdat Oulad Riab

Commune AIN LEGDAH

DECISION N° :..09..

D'ANNULATION DE L'AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° : 23/2026

Le Président de la commune AIN LEGDAH

- Vu le dahir portant loi N° : 1-15-85 du 20 Ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi N° : 113-14 concernant les collectivités.
- Vu le décret N° : 2-17-451 du RABII I 1436 (23 Novembre 2017) portant règlement de la comptabilité des communes et des établissements de coopération intercommunale.
- Vu le décret N° : 2-22-431 du CHAABANE 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Vu l'arrêté du ministère des finances N° : 1692-23 du 04 HIJJA 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publique ;
- Vu la publication de l'Avis de bon de commande **N° : 23/2026** Dans le portail électronique des marchés publics **11/11/2026 à 09 :48 et Date limite de réception des devis 13/11/2026 à 12 :00.**
- Vu l'article 48 du décret N° : 2-22-431 du 15 CHAABANE 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics qui décris les conditions d'Annulation d'un appel d'offre.
- Suite à un vice de procédure décelé que Désignation des prestations pas complète.

DECIDE

- **Article I :** L'Avis d'Achat sur bon de commande **N° : 23/2026** ayant objet **L'Etude Technique De Mise A Niveau Du Centre Territoriale AIN LEGDAH 4eme tranche Au profit De La Commune AIN LEGDAH.,** est Annulé purement et simplement ;
- **Article II :** Un autre avis d'Achat **au profit de la Commune AIN LEGDAH** ; sera lance conformément au réglé.

AIN LEGDAH, LE : 11 NOV 2026

Le Président De La Commune

Président Conseil Communal Ain Legdah
Signé : Driss M'stfa